



Achats sur une association loi de 1901

Par Vince0013

Bonjour à tous

Je suis président d'une association que j'ai crée avec 4 amis il y a deux ans

Cette association a pour but d'aider des personnes à pratiquer le cyclisme en compétition .

Deux trois entreprises de notre entourage nous ont sponsorisés (1000 et 2000 euros) juste en nous demandant de leur faire un peu de pub et de leur ramener quelques affaires en échange... Qui je pense déduisent nos dons en frais de publicité de leurs impôts....

Nous n'avons demande aucune aide publique

Ces apports financiers nous ont permis de nous acheter des vélos de compétition, divers matériels et tenues.

Nous avons bien sur tous les comptes a jours et les reçus et factures de tout ce que nous avons achetés...

Sommes nous dans la légalité? La personne que j'ai rencontre au forum des associations m'avait dit oui mais je préférerais en être sur...

Merci à vous

Par Vince0013

Snif personne pour m'aider svp?